

Quelques éléments comparatifs...

Dans le domaine de l'éclairage public, la France avec 66 millions d'habitants utilise deux fois plus d'électricité que l'Allemagne avec 81 millions d'habitants .

Dans ce numéro :

Solidarité : le CCAS organise une réunion d'information sur la situation des migrants et les aides possibles...	1
Actualité et vie de la commune...	2

Eclairage public : une expérimentation de réduction de l'éclairage public à compter du 2 janvier 2016...

La commune de Chaucenne lance une expérimentation de réduction de l'éclairage public, au cours de cette période d'essai de 6 mois, avis et questions peuvent être transmis :

- sur la messagerie communale chaucenne@wanadoo.fr
- En mairie sur le recueil dédié



Une occasion pour tous de montrer sa prise en compte des enjeux environnementaux et sociétaux de nos usages actuels de la lumière !

La lumière artificielle nocturne perturbe les rythmes biologiques de la nature. Les conséquences sur la santé de l'homme, la faune et la flore sont importantes. Outre ces effets néfastes, l'éclairage public est aussi source de grande consommation énergétique, avec la pollution qui en découle. Conscientes du problème, les collectivités locales œuvrent pour lutter contre ce gaspillage énergétique.

La situation à Chaucenne

Notre commune est éclairée par 83 points lumineux. En 2013, un diagnostic des installations d'éclairage public a été réalisé par le cabinet Noctabene. Son aboutissement a été la proposition d'un schéma directeur de rénovation chiffré en investissement et en fonctionnement, de mettre en évidence les défauts de sécurité, de définir les sources potentielles d'économies, de proposer des solutions limitant les nuisances lumineuses.

Parmi les actions menées :

- Un contrat de maintenance a été souscrit avec la société Cégélec permettant une mise à niveau de l'ensemble des éléments, un suivi des interventions et du remplacement des consommables, de faire un point annuel avec propositions d'actions.
- Concernant les trois armoires de commande : une vétuste a été remplacée, les autres équipées d'horloges astronomiques pour une meilleure gestion des durées d'éclairage.

L'objectif de Conseil Municipal est une réduction de la consommation en maîtrisant l'investissement nécessaire. Un des axes conseillé par l'étude était l'extinction de l'éclairage public une partie de nuit. Le Conseil en Energie partagée de la CAGB qui suit ces opérations note l'absence de faits de délinquance ou d'accidents de la route ainsi qu'une adhésion de la population à cette mesure.

Pour 2016, une expérimentation de 6 mois avec un démarrage au 2 janvier 2016 est proposée, celle-ci consistera en l'extinction de l'éclairage public sur l'ensemble de la commune de 23 h à 5 h.

Actualité et vie de la commune...

Les manifestations à venir...

Loto avec ASUNOES samedi 7 novembre 2015 rendez-vous à partir de 18 h à la salle polyvalente.

Cérémonie du 11 novembre 2015

Mercredi 11 novembre à 11 h 30, hommage et dépôt de gerbe au monument aux morts suivi d'un vin d'honneur. Les jeunes et moins jeunes sont invités à se rassembler pour se souvenir des millions de morts, blessés, mutilés qui ont combattu pour la liberté de notre pays durant la première guerre mondiale, mais également pour rendre hommage à tous ceux qui civils ou militaires, ont donné leur vie pour notre pays.

Après-midi guinguette avec Temps Danses le dimanche 15 novembre 2015 de 14 h à 18 h.

Animation 'Eveil et jeux' 17 novembre et 17 décembre avec le Relais Familles Assistantes Maternelles

Cette animation s'adresse aux assistantes maternelles, gardes à domicile, parents et enfants de 0 à 6 ans. Rendez-vous à la halte-garderie à partir de 9 h 30. Inscriptions au 06 32 15 35 42 ou 03 81 58 64 26

Le Beaujolais nouveau arrive le 21 novembre 2015

A l'occasion de l'arrivée du Beaujolais nouveau, le Comité des fêtes nous invite à trinquer le samedi 21 novembre à 19 h 30 au Centre de vie. Le verre de Beaujolais sera accompagné d'une assiette de cochonnaille, salade, fromage et d'une part de gâteau. Tarifs adultes 9 €, moins de 12 ans 5 €.

Samedi 28 novembre à 10 h, goûter de Noël pour les enfants de la halte-garderie

Goûter et spectacle de Kamishibai organisé par le Relais Familles Assistantes Maternelles, la mairie de Chauenne et la halte-garderie les Coccinelles. Inscriptions au 06 32 15 35 42 ou 03 81 58 64 26.

Dimanche 29 novembre : repas de la convivialité

Le Maire, l'équipe du CCAS et les Conseillers se réjouissent d'accueillir les anciens et les nouveaux seniors nés avant le 31 décembre 1955. Convivialité et ambiance festive au programme.

Marché de Noël en Alsace le samedi 5 décembre

Le Comité de fêtes organise sa sortie 'Marché de Noël', la destination et les modalités seront précisées prochainement...

Marché de Noël de l'APE le vendredi 11 décembre

Le marché de Noël de l'Association des parents d'élèves Audeux, Chauenne, Noironne aura lieu le vendredi 11 décembre de 16 h 30 à 21 h au Centre de Vie de Chauenne. Au programme : stands de vente d'objets confectionnés par les enfants, vente de gâteau, vin chaud, visite du Père-Noël...Salle polyvalente de Chauenne.

Goûter de Noël des enfants le samedi 12 décembre

Le Comité des fêtes invite les moins de 10 ans au goûter de Noël, rendez-vous à 14 h 30 au Centre de vie.

Les élections régionales des 6 et 13 décembre 2015

Les élections régionales permettront d'élire les 14 conseils régionaux de métropole et d'outre-mer ainsi que l'assemblée de Corse, l'assemblée de Guyane et l'assemblée de Martinique pour un mandat de six ans. Seul le conseil départemental de Mayotte, qui exerce également les compétences de la région et qui a déjà été renouvelé le 2 avril 2015, ne participera pas à ce scrutin.



6 et 13
Décembre 2015

Pour voter aux élections régionales, il faut être de nationalité française, âgé de 18 ans révolus, jouir de ses droits civils et politiques et être inscrit sur la liste électorale d'une des régions ou collectivités concernées par ce scrutin. Les bureaux de vote seront ouverts de 8 h à 18 h. Se munir obligatoirement de sa carte d'électeur ou d'une pièce d'identité.

Vote par procuration : Le vote par procuration permet à un électeur absent le jour d'une élection, de se faire représenter, par un électeur de son choix. La démarche s'effectue à la gendarmerie d'Ecole Valentin. Choix du mandataire : La personne qui donne procuration (le mandant) désigne la personne qui votera à sa place (le mandataire). Le mandataire doit toutefois répondre à 2 conditions : être inscrit dans la même commune que son mandant et ne pas avoir reçu d'autre procuration en France. Le mandant indique les raisons de son absence par une simple déclaration sur l'honneur prévue sur le formulaire cerfa n°14952*01. Il n'a pas à apporter de justificatif supplémentaire.

Permanence pour tenir les bureaux de vote : les bénévoles souhaitant participer à la tenue du bureau de vote peuvent s'inscrire en mairie aux heures d'ouvertures du secrétariat. Les plages de permanence seront de 2 h 30.

Lot de bois à façonner

Un lot de bois est proposé à la vente, celui-ci est localisé rue des Planches. Faire offre sous pli cacheté à déposer en mairie avant le vendredi 20 novembre 2015 à 18 h.

Affouage 2015-2016

Inscription des affouagistes en mairie avant le 20 novembre 2015 à 18 h. Ceux-ci devront s'inscrire personnellement avec une attestation d'assurance responsabilité civile mentionnant la couverture de leur activité d'affouagiste ou d'exploitant. Exceptionnellement, suite à l'arrêt de l'activité de l'entreprise Guinet, l'affouage sera délivré en deux temps. Les conditions seront précisées ultérieurement.

Retrouvez l'information en détail sur le site Internet de la commune : www.chaucenne.com
Vos remarques et suggestions sont les bienvenues : mairie.chaucenne@wanadoo.fr